

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale de 1^{ères} affectations des agents de catégorie C année 2019

Le 26 mars le ministre Gérald Darmanin s'était engagé auprès de l'intersyndicale DGFIP à livrer ses projets de transformations des structures et du réseau des Finances Publiques, avec les conséquences pour les agents et leurs missions.

Alors que des directions locales travaillent concrètement depuis le mois d'août 2018 à des plans de refonte de leur réseau, alors que le ministre s'est depuis exprimé abondamment sur la déconcentration de proximité auprès des médias, des cadres, lors de visites des directions « préfiguratrices » ou même dans le cadre du projet de transformation de la Fonction Publique. Il aura fallu attendre plus de deux mois depuis le 26 mars pour que le ministre écrive aux secrétaires généraux des syndicats de la DGFIP. 2 mois pourquoi ? Rien on garde le cap et on reste sourd !

Pire, en date du 9 mai, jour de grève unitaire de la Fonction Publique, et dans la foulée d'une mobilisation à la DGFIP remarquable par sa durée (les actions et grèves s'enchaînent depuis le début de l'année sur nombre de territoires), il méprise et feint d'ignorer les revendications portées par les agents dans les manifestations, les assemblées générales et les HMI. Tous veulent garder leur statut et leurs missions au service du public ils revendiquent.

L'abandon du plan «déconcentration de proximité», consolidation et réimplantations de services de proximité de pleine compétence :

- ▶ L'arrêt des suppressions des emplois, pour des embauches statutaires à la hauteur de l'ensemble de nos missions ;
- ▶ Le refus des externalisations et du démembrement de la DGFIP ;
- ▶ La défense et amélioration de nos statuts, de nos droits et garanties et abandon du projet «transformation de la Fonction Publique» ;
- ▶ L'augmentation de nos rémunérations et abandon du RIFSEEP.

Méprisant les revendications portées par les agents, Monsieur Darmanin réaffirme des points de son plan de destruction de la DGFIP :

- ▶ Développement de l'itinérance des agents au sein de lieux d'accueil fixes ou mobiles ;
- ▶ Transformation des trésoreries en maisons « France Services » ;
- ▶ Délocalisation de missions en dehors des grands centres urbains ;
- ▶ Zéro cash à la DGFIP avec externalisation du paiement en numéraire ;
- ▶ Dématérialisation à marche forcée ;
- ▶ Développement des agences (agences comptables, unification du recouvrement fiscal et social) ;
- ▶ Poursuite du recul de la séparation ordonnateur comptable et du contrôle de la dépense en général, mise sur la sellette de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable ;
- ▶ Recul du contrôle fiscal pour s'axer prioritairement sur le conseil ;
- ▶ Menace de transfert de missions cadastrales vers l'IGN, de missions patrimoniales vers les notaires.

Pour le ministre « il n'y aura pas de mobilité forcée ». Mensonge, les agents choisis pour intégrer les futures agences comptables au sein des collectivités territoriales et établissements publics de santé seront détachés d'office, tout comme le prévoit le projet de transformation de la Fonction Publique (devant être voté cet été) pour tout fonctionnaire dont la mission serait transférée, même vers le privé !

Pire, il attend des « cadres, des agents et de leurs représentants élus, une participation active » à cette entreprise de démolition.

Difficile comme le dit Bruno Parent dans sa lettre d'adieu de ne pas craindre l'avenir qu'il a si fortement contribué à obscurcir.

La CGT Finances Publiques continuera à combattre avec les agents la destruction programmée de la DGFIP.

LA CAP LES RÈGLES DE GESTION

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestion ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

L'ancien directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C.

- ▶ allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;
- ▶ suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C ;
- ▶ remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local: En clair, c'est l'affectation au département pour tout le monde!
- ▶ l'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1^{ère} affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Le projet de loi fonction publique finit le travail en supprimant le droit des agents à être défendu dans le cadre du paritarisme.

LE TEMPS DE PRÉPARATION

Pour cette CAP de mutation, le temps de préparation est passé de 4 jours en 2016 à 2 jours cette année!!

Dans ces conditions, comment informer les stagiaires du projet d'affectation, analyser le mouvement, répondre aux questions des nouveaux collègues et préparer les dossiers qui nous sont confiés... Cela relève de l'impossible!!

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les stagiaires leur ont confiés.

LE MOUVEMENT/LES EFFECTIFS

Les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les situant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

L'installation de 1807 lauréats du concours commun de catégorie C ne suffira pas à combler la pénurie d'agents dans les services.

Votre situation projetée au 31/12/2019 faisant ressortir un déficit de 918,6 agents.

Aujourd'hui, toutes les directions sont en sous-effectif !

C'est pourquoi, les élus de la CAP C de la CGT Finances publiques exigent le recrutement de la totalité des listes complémentaires.

L'administration démontre -s'il fallait encore le démontrer- son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix: stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent et de réformes incessantes.

La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plus de 10 ans.

En matière de «réformes» les fermetures des trésoreries de proximité s'accroissent, comme les fusions de SIP et de SIE, le regroupement de SPF, la création des PCR, le transfert de l'enregistrement...la liste est longue.

La CGT Finances Publiques ne se résigne pas à voir disparaître la DGFIP, elle continuera à œuvrer pour la préservation des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois.

L'INSTALLATION/LA FORMATION DES STAGIAIRES

Les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes et les processus de travail ont considérablement évolué c'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Pour les AAFIP, nous demandons, l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs. Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire. Si l'augmentation de 4 semaines de la scolarité est un progrès elle ne peut être considérée comme suffisante.

Aujourd'hui, la formation est dispensée sur le lieu de travail par les collègues. Dans les services, la situation des effectifs est catastrophique, les titulaires sont écrasés sous les tâches qui s'accumulent. Comment dans ces conditions assurer une formation de qualité?

Les lauréats du concours sont souvent sans emploi, avec une famille à nourrir pour certains. L'abandon de la possibilité de demander une avance sur la première paye est inadmissible, D'autant que les indemnités de stages ne permettent même pas aux stagiaires de rentrer dans leurs frais.

La CGT revendique la gratuité du logement, la prise en charge des repas et la possibilité d'obtenir une avance sur paye durant la période de stage initial de 6 semaines.

La question du logement est toujours aussi problématique sur l'ensemble du territoire. Les prix des loyers sont exorbitants et pas seulement dans les grandes métropoles.

Il est urgent de développer le parc des logements sociaux et d'en faciliter l'accès aux catégories les plus fragiles.

Cette année encore la majorité des stagiaires affectée en RIF ou sur un département éloigné de leur lieux de résidence n'a pas le temps ni les moyens de trouver un logement. Les correspondants sociaux de certaines directions leur indiquent même qu'il n'y a pas de place dans les foyers et les redirigent vers les bailleurs privés.

Nous exigeons que l'administration mette tout en œuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les lauréats du concours.